

Communiqué de presse

Assemblée générale de la Fédération des établissements d'enseignement privés :

Changement et financement en tête de liste des priorités

Bromont, le 8 novembre 2013 - Alors qu'on s'apprête à célébrer les 50 ans du Rapport Parent, il faut se questionner sur le modèle de l'école québécoise. Partout en Occident, on observe une baisse marquée de motivation des nouvelles générations à l'égard de l'école. On ne peut rester passif devant ce phénomène. Voici le message véhiculé par les directeurs d'écoles privées membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés qui étaient réunis en assemblée générale à Bromont hier et aujourd'hui.

Par ailleurs, les directeurs généraux ont fait part de leurs inquiétudes quant aux vagues de compressions en éducation. On se rappellera que les écoles privées subventionnées ont été touchées à différentes reprises depuis 2010.

« On doit cesser de faire des compressions en éducation si on veut que le système scolaire québécois demeure dans le peloton de tête à l'échelle internationale, affirme M. Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération et directeur général du Collège Bourget. Les nouvelles générations sont fort différentes des précédentes et l'école doit s'adapter si on veut réussir à accroître les taux de diplomation à l'échelle du Québec. Cela ne peut se faire si on n'a pas une certaine stabilité au niveau du financement. »

Les directeurs généraux ont déploré la désinformation de certains acteurs en éducation qui prétendent que la solution aux problèmes financiers des commissions scolaires soit l'arrêt des subventions aux écoles privées.

« En contribuant à plus de la moitié du coût de l'éducation de leur enfant, les parents qui choisissent l'école privée allègent le budget public de l'éducation, explique M. St-Jacques. Couper les subventions aux écoles privées, qui sont des organismes à but non lucratif, ne permettrait pas d'augmenter le budget des écoles publiques du Québec d'un sou. Au contraire, cela engendrerait des coûts importants pour l'État, car il y aurait un exode important d'élèves du privé vers le public. »

En effet, selon les statistiques du MELS, les subventions du gouvernement du Québec représentent à peine 45 % du financement des écoles privées qui, par ailleurs, ne reçoivent aucun argent des taxes scolaires. Les écoles privées ne reçoivent pas d'argent du gouvernement pour la vie scolaire (activités parascolaires, lutte à l'intimidation, etc.) ou pour les ressources matérielles (coût et entretien des bâtiments, achat de mobilier, d'équipement, d'ordinateurs...). Elles ne reçoivent pas d'argent non plus pour les services complémentaires (orthopédagogues, infirmières, psychologues, etc.). De plus, la subvention pour les services éducatifs n'est pas

bonifiée lorsqu'une école privée accepte un élève en difficulté alors que le versement aux écoles publiques est ajusté pour ces élèves.

Les écoles privées subventionnées sont limitées quant au montant qui peut être facturé aux parents pour les frais de scolarité. Lors des compressions, le plafond n'a pas été ajusté pour compenser. De toute façon, la très vaste majorité des écoles privées subventionnées demande bien moins aux parents que le maximum permis, afin de tenir compte de la capacité de payer des ménages québécois. C'est notamment le cas dans certaines zones urbaines et en région où le revenu moyen des familles est moins élevé.

Alors que toute la société se mobilise pour accroître les taux de diplomation et que l'école québécoise se trouve à la croisée des chemins, le Québec a plus besoin que jamais de ses écoles privées. Ces écoles affichent des taux de diplomation impressionnants, y compris celles qui offrent des programmes spécifiques pour des élèves qui ont des besoins particuliers. Surtout, elles ont une tradition d'innovation qui contribue à ce que le système scolaire québécois se distingue à l'échelle internationale.

La Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe 190 établissements fréquentés par plus de 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, dans les secteurs de l'enseignement régulier et professionnel et de l'adaptation scolaire.

— 30 —

Pour information :
Geneviève Beauvais
Directrice des communications
Fédération des établissements d'enseignement privés
Tél.: 514 381-8891 poste 238